

**Destinataires : - Associations d'Aide aux Victimes - INAVEM
- Partenaires de l'aide aux victimes et de l'INAVEM**

Paris, le 16 avril 2010

Objet : INVITATION AUX XXV^{ES} ASSISES NATIONALES DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES
17 et 18 juin 2010 au Centre des Congrès WTC - 5, Place Robert Schuman - 38000 Grenoble
« Les politiques territoriales d'aide aux victimes : enjeux et stratégies »

**Madame, Monsieur,
Chers Adhérents,**

L'INAVEM a confié à l'AIV de Grenoble, une des premières associations d'Aide aux Victimes du réseau INAVEM,

« Les politiques territoriales d'aide aux victimes : enjeux et stratégies »

Au début des années 80, grâce à l'émergence d'une véritable politique publique d'aide aux victimes initiée par Robert Badinter, alors Garde des Sceaux, la place de la victime sur la scène pénale s'est considérablement renforcée.

Depuis une dizaine d'années, une diversité de partenariats locaux se sont développés autour de l'aide aux victimes marquant ainsi par de nombreux exemples une importante évolution et de nouveaux enjeux. Dès lors il est devenu nécessaire de s'interroger sur le sens de ce mouvement et de la place que doit occuper aujourd'hui l'aide aux victimes dans ces nouveaux rapports.

Les relations entre les Associations d'Aide aux Victimes et les collectivités locales et territoriales deviennent de plus en plus incontournables : de nombreuses actions sont proposées par les associations en partenariat avec des acteurs locaux. Au-delà de la mise en œuvre d'une culture commune de l'aide aux victimes que nous devons partager, les enjeux financiers sont devenus considérables.

Loin de s'opposer à la culture du judiciaire qui a construit le mouvement de l'aide aux victimes dès son origine, les besoins et les attentes exprimés par les acteurs locaux (collectivités locales et territoriales, associatifs et professionnels) offrent une formidable occasion de replacer la victime au cœur du débat social, à travers les « politiques de la ville », celles développées notamment dans les dispositifs de prévention et de gestion de la délinquance que sont les CCPD, CLSPD, CISPD, CUCS, FIPD, ACSE, etc.

Le thème proposé pour ces XXV^{ES} Assises « Les politiques territoriales d'aide aux victimes », où nous débattons des enjeux de ce relationnel et des programmes à développer pour répondre aux besoins et aux attentes de nos partenaires locaux, soulève bien la question du « politique » avec toutes ses richesses et tous ses dangers. Les partenaires « initiaux et traditionnels » de l'aide aux victimes que sont les acteurs du monde judiciaire constituent les « garde-fous » et, paradoxalement, les promoteurs de ces relations.

Le regard croisé du spécialiste en sciences politiques sur l'évolution des politiques publiques d'aide aux victimes et du spécialiste en psychosociologie sociale sensible à la dimension sociale de la réparation de la victime nous permettra de mieux situer les enjeux actuels et à venir de l'aide aux victimes.

De nombreuses questions sont posées : Quels sont les besoins et les attentes de nos partenaires locaux ? Quel discours tenir ? Quel rôle et quelle place occupée dans ces dispositifs de prévention et de traitement de la délinquance ? Quel partenariat développer avec le milieu associatif « spécialisé » ?

Autant de questions, autant d'enjeux politiques, sociaux et économiques qu'il faut bien maîtriser et dont les conséquences sur la « culture de l'Aide aux Victimes » touchent le projet associatif. A ce titre, il nous paraît essentiel que soit bien compris le message et le discours dont sont porteurs les salariés et les bénévoles de nos associations qui auront tout intérêt à participer à notre réflexion.

Nous aurons à échanger, à débattre avec nos partenaires acteurs de la « politique de la ville » (chefs de projet, correspondants, chargés de mission de communes, de communautés de communes, de conseils généraux, régionaux, de préfectures, ...), mais aussi avec nos partenaires associatifs locaux qui partagent avec nous les mêmes ambitions d'aider les victimes.

Un échange avec des élus de communes, de conseils généraux et régionaux, le président de l'association des maires des grandes Villes de France et les représentants du Forum Français de la Sécurité Urbaine sur la place de la victime dans le débat social, de la restauration du lien social autour de la victime, de l'impact de la prise en charge des victimes sur le sentiment d'insécurité, nous permettra de mieux comprendre les attentes des élus mais aussi d'exprimer nos besoins pour répondre à nos missions.

L'état des lieux, l'analyse et l'évaluation des actions proposées et soutenues dans le cadre de la politique de la ville permettront de mesurer tout leur intérêt et de soulever la sensible question de leur pérennisation. Décrypter aussi les dispositifs de la politique de la ville : « FIPD », « ACSE », « CUCS », etc.

Enfin, nous proposerons une réflexion sur l'expérience des Service d'Aide aux Victimes dans l'Urgence (SAVU), véritable « modèle achevé » d'un partenariat local associatif et institutionnel, conduit par des associations d'Aide aux Victimes, piloté par l'institution judiciaire avec la participation des collectivités locales. Au-delà de l'urgence (qui appartient aussi à la culture d'origine de l'aide aux victimes) c'est une organisation autour d'un partenariat dont l'association d'aide aux victimes est le maître d'œuvre sous la direction du Parquet.

L'équipe de l'AIV et celle de l'INAVEM auront le plaisir de vous accueillir au centre des congrès (WTC) de Grenoble situé en plein centre ville (à 10 m de la gare) dès le jeudi 17 juin à partir de 9h00 et nos travaux s'achèveront le vendredi 18 juin à 13h00 après un cocktail déjeunatoire.

Vous découvrirez, dans le programme ci-joint, que les traditionnels ateliers ont été remplacés comme l'an passé, par des cercles de discussion en plénière, où il est prévu que le public soit un acteur important de ces échanges. Pour se faire, nous vous invitons dès à présent à réfléchir aux questions que vous voulez poser, aux témoignages que vous souhaitez apporter, concernant les trois problématiques : (1) Les relations des associations avec les collectivités locales et territoriales (communes, préfectures, départements, ...), (2) Les relations des associations avec les autres acteurs locaux de l'aide aux victimes (associations spécialisées d'aide aux victimes, associations DE victimes, CUMP, SID-PC, CDAD, ...), (3) L'intervention autour de la victime (le projet associatif, la culture et le discours sur l'aide aux victimes, le schéma départemental d'aide aux victimes, la carte judiciaire, ...). Nous vous proposons également, en amont, la possibilité de transmettre à l'INAVEM par tout moyen, notamment le mail (communication@inavem.org) les interrogations, expériences, réflexions permettant d'alimenter ces débats. Ils seront ainsi repris par les présidents des cercles de discussion.

La veille de ces Assises Nationales, le mercredi 16 juin à 10h00, débutera l'Assemblée Générale de l'INAVEM au CHU de Grenoble (Salle Gilbert Faure - Pavillon Vercors, Parvis Belledonne)

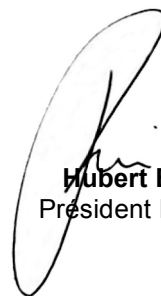
Dans l'attente de cette rencontre, vous trouverez en plus du programme des Assises 2010, une fiche individuelle d'inscription. Pour votre hébergement, nous vous invitons à consulter la fiche « Hôtels » ou vous rendre sur le site de l'Office de tourisme de Grenoble : www.grenoble-tourisme.com (et à partir du 16 juin : Allo Congrès : 06 80 92 12 88).

Enfin, vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires sur cette rencontre annuelle par téléphone au 04 76 46 27 37 ou par e-mail : aiv.grenoble@wanadoo.fr . Des informations seront mises en ligne sur le site www.inavem.org .

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers adhérents, à l'expression de nos meilleurs et cordiaux sentiments.



Luc BARRET
Président de AIV Grenoble



Hubert BONIN
Président INAVEM

Pièces jointes :

- Programme des Assises 2010
- Fiche individuelle d'inscription
- Fiche d'informations pratiques